



## Compte-rendu

### Réunion publique du quartier Mosson

### Maison pour Tous Léo Lagrange – vendredi 14 avril 2023

#### Élus présents

- Michaël Delafosse, maire de Montpellier, président de la Métropole.
- Séverine Saint-Martin, adjointe au maire déléguée au Renouveau démocratique.
- Véronique Brunet, adjointe au maire déléguée au quartier Mosson
- De nombreux élus de la Ville de Montpellier et représentants des services de la Ville et de la Métropole.

#### Participants

Environ 250 personnes.

### Pourquoi Montpellier change avec vous ?

Le rendez-vous des vendredi 14 avril et samedi 15 avril dans le quartier Mosson est le cinquième d'une série de rencontres au cœur des quartiers de Montpellier, intitulées Montpellier change avec vous.

En plus de la traditionnelle réunion publique, des temps forts de rencontres ont été prévus, une immersion dans le quartier avec : un kiosque mobile d'information, une visite à l'entreprise ELA Innovation (Rue Maurice Béjart), un déjeuner avec les parents d'élèves et l'équipe éducative de l'école élémentaire Marc Bloch, des échanges avec les agents de la Ville et de la Métropole qui travaillent dans le quartier, les associations et les jeunes à l'Espace Gisèle Halimi, une visite aux commerçants des Halles des 4 Saisons, un échange avec les conseils de quartier et les conseils citoyens à la Maison pour tous Louis Feuillade, une balade urbaine à travers le quartier, de la Tour d'Assas au lac des Garrigues et un apéritif républicain en clôture de ces rendez-vous d'échanges citoyens.

### Aperçu de la réunion publique

« *Nous concertons à tous les âges, a introduit Séverine Saint-Martin, adjointe au maire déléguée au Renouveau démocratique. On décline nos projets de politique publique avec vous et vous proposons cette démarche nouvelle, faite de moments de convivialité et de dialogue, pour partager nos idées et avancer ensemble : Montpellier change avec vous.* »

Dans une première partie, Michaël Delafosse a présenté la stratégie globale portée sur le territoire de la métropole et les grands chantiers engagés à Montpellier. Il a également précisé, en toute transparence, les enjeux financiers de la Ville de Montpellier et de la Métropole, les fortes contraintes budgétaires de l'année, notamment en raison de l'explosion du coût des énergies, et en expliquant en quoi l'utilisation de ces budgets est destinée à changer le quotidien des habitants.



Un deuxième temps, illustré par la projection d'un PowerPoint, a permis de faire le point sur les grands projets et l'accélération de la dynamique de transformation du quartier Mosson (voir par ailleurs le document présenté lors de la réunion publique). Il ressort de cette présentation qu'avec l'aménagement de la ligne 5 de tramway, la rénovation du quartier Mosson est l'autre grand chantier de l'équipe municipale. Une équipe qui souhaite après tous les investissements et équipements réalisés autour du Lez, mobiliser des moyens inédits, et rééquilibrer la ville autour de l'ouest de la ville et tout particulièrement le quartier de la Mosson.

## **Principales interventions du public**

### **1/ LOGEMENT : DÉPRÉCIATION DU QUARTIER**

**Question :** J'habite la résidence l'Espérou. En 20 ans, la dégradation de la copropriété et la dépréciation du quartier font que mon appartement a perdu une grande partie de sa valeur. Actuellement, on m'en propose 40 000 euros. Mais comment retrouver un logement à ce prix-là sur le marché actuel ? Comme beaucoup d'autres propriétaires je suis très inquiet.

**Réponse de Michaël Delafosse :** Ce n'est pas une question simple. D'un côté, il y a l'augmentation générale des prix de l'immobilier à Montpellier, et de l'autre, faute d'investissement et d'actions menées pendant plusieurs années dans certaines copropriétés ou dans le quartier, une dévaluation des biens comme celle que vous évoquez. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons mettre en œuvre à la Mosson un effort sans précédent pour enrayer cette spirale de la dépréciation dont vous parlez. La résidence l'Espérou doit être détruite en 2028 afin de construire des habitats neufs. Le prix de rachat que l'on vous propose est fixé par les Domaines. Pour votre solution de relogement, je vous invite à rencontrer les équipes de la SA3M, installées à l'espace Gisèle Halimi, qui vous accompagneront au mieux dans vos démarches.

### **2/ ASSOCIATIONS : COMMENT INTERVENIR DANS LES ÉCOLES.**

**Question :** Plusieurs associations ont répondu à l'appel à propositions dans le cadre de la Cité éducative Montpellier Mosson, mais nos démarches n'aboutissent pas. Pourquoi ?

**Réponse de Michaël Delafosse :** Je vous invite à contacter M. Jean Luc Dimeur, le proviseur du collège des Garrigues qui pilote le dispositif. Le maire que je suis n'a pas à intervenir dans le cadre scolaire. Il relève de l'autorité des enseignants, qui définissent la mise en œuvre des programmes, leur stratégie pédagogique et le choix des intervenants. La ville intervient, par contre, dans le cadre des activités périscolaires, en lien avec beaucoup d'associations, pour développer des activités autour de la culture, du sport, du savoir être, du numérique ou du codage...



### **3/ LOGEMENT : COMMENT LUTTER CONTRE LES DÉRIVES DES SYNDICS DE COPROPRIÉTÉS PRIVÉES.**

**Question** : Je souhaite en préambule remercier Véronique Brunet et Clara Gimenez qui se sont occupées du dossier de la résidence l'Espérou. Mais d'une manière plus générale, serait-il possible au niveau de la Ville et de la Métropole, d'impulser une dynamique pour lutter contre les dérives que l'on constate au niveau de certaines résidences privées ? Où par manque de soutien ou d'accompagnement initial, des syndics de copropriété s'engagent dans une mauvaise gestion qui aboutit à une situation paradoxale. Les collectivités doivent in fine investir plus de 250 000 euros pour répondre à des situations d'urgence sur des résidences qui sont vouées à être détruites.

**Réponse de Michaël Delafosse** : Vous avez raison, la collectivité ne doit pas être le pompier de la copropriété dégradée. Les lois doivent bouger. Et faire en sorte qu'il ne soit plus possible de laisser les copropriétés se dégrader sans qu'il y ait pour les responsables, des conséquences. Pour autant, dans le cas de la résidence l'Espérou, nous avons fait le choix d'intervenir en urgence. On ne peut pas laisser les habitants sans réponse, avec des ascenseurs en panne, des fuites d'eau, des problèmes de chauffage... Mais pour éviter que les situations se reproduisent, nous sommes en train de mettre en place plusieurs dispositifs. Comme le permis de louer, que nous avons lancé sur Celleneuve, puis étendu dans le quartier Figuerolles, avant de l'étendre à d'autres quartiers petit à petit. Et qui exige une autorisation préalable à la mise en location (APML) afin de garantir à chacun un logement décent.

### **4/ MOBILITÉ : RÉGULER LA CIRCULATION SUR LA PARTIE HAUTE DE L'AVENUE GUILHEM DE POITIERS.**

**Question** : Pour rejoindre les Hauts de Massane au quartier Saint-Paul, il faut emprunter l'avenue Guilhem de Poitiers. Si la partie basse est dotée de pistes cyclables et de ralentisseurs, il n'en est pas de même pour la partie haute. Des aménagements sont-ils prévus pour répondre à cette situation ?

**Réponse de Michaël Delafosse** : La circulation sur le quartier est un point très important qui fera l'objet d'une concertation spécifique qui nous amènera prochainement à nous retrouver. En ce qui concerne l'avenue Guilhem de Poitiers, vous avez raison, il y a tout un travail à mener pour calibrer le haut de l'avenue, l'équiper de chicanes, dos d'ânes, radars pédagogiques. Nous allons y travailler avec le comité de quartier. En attendant aussi l'arrivée des bus tram, qui va permettre d'apaiser le trafic.

### **5/ LOGEMENT : QUELLES MESURES SONT PRÉVUES POUR ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS EN DEHORS DU PÉRIMÈTRE CONCERNÉ PAR L'ANRU.**

**Question** : Je représente les locataires de la résidence Vénus, une petite résidence de trois étages située à proximité du stade de la Mosson. Nous ne sommes pas dans le périmètre concerné par le plan de rénovation avec l'ANRU. Mais nos bâtiments, qui datent souvent des années 60 eux-aussi, présentent des dégradations et nous y souffrons de problèmes d'isolation. Que peut-on faire pour résoudre les problèmes d'isolation thermiques de nos façades ?



**Réponse de Michaël Delafosse :** Nous avons un plan très ambitieux pour améliorer les performances énergétiques de tout le parc ACM. Il y va autant du confort des habitants que de la maîtrise des coûts liés à la consommations d'énergie. C'est pour cette raison qu'en 2021 nous avons fusionné les sociétés d'aménagement de la ville et de la métropole, la SERM-SA3M, avec ceux du bailleur social ACM Habitat, pour donner naissance à Altemed, qui en rapprochant trois métiers : l'aménagement, l'énergie et le logement social, va permettre d'accélérer notre action publique. Le siège d'Altemed sera aménagé dans le quartier Mosson, avec quelques 400 salariés. C'est dire la force de l'engagement que nous voulons donner à cette thématique. Dans votre cas particulier, les équipes d'ACM viendront à votre rencontre pour vous accompagner au mieux.

#### **6/ CADRE DE VIE : TRI DES DÉCHETS, PROBLÈME DES ENCOMBRANTS, COMMENT AMÉLIORER LA PROPRETÉ DANS LE QUARTIER.**

**Question :** Nous attendons la réorganisation de la collecte des déchets dans le quartier avec la mise en place des nouveaux bacs de différentes couleurs. Mais j'aimerais aussi insister sur le problème des encombrants, le problème de ces décharges d'objets divers dans nos parcs, autour du stade, de nos marchés. Comment relier la population, autour d'un projet commun, dans un esprit collectif de respect autour de notre lieu d'habitation ?

**Réponse de Michaël Delafosse :** C'est vrai qu'à Montpellier il y a parfois un rapport décomplexé à la propreté. Et après le week-end il n'est pas rare de retrouver sur le trottoir, matelas, réfrigérateur, mobilier d'ameublement... La Métropole est pourtant équipée de 20 Points Propreté, aménagés et gardiennés. Dont un situé tout près d'ici à l'Espace Mosson, ouvert tous les jours et même le dimanche en matinée. La Brigade Propreté et Incivilités (BPI) a en charge la lutte contre les dépôts sauvages et la malpropreté urbaine. Après les rappels à la règle, le temps des contraventions va tomber. On ne peut pas penser le trottoir comme un lieu où tout peut être jeté. Il fait partie du bien commun et à ce titre, il se doit d'être respecté. Ce qui est vrai pour l'espace urbain, l'est aussi pour les parcs et espaces verts, bien sûr. Par ailleurs nous menons une ambitieuse stratégie zéro déchet qui vise à réduire les ordures ménagères (bacs gris) et à amplifier le tri (bacs jaunes et oranges).

#### **7/ CADRE DE VIE : LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS ET AMÉLIORER LE SERVICE DU NETTOIEMENT.**

**Question :** Je regrette moi aussi les incivilités qui parsèment nos trottoirs de détritus. Mais pour me promener régulièrement dans les rues de notre quartier, je constate également des zones ignorées parfois pendant des semaines, avec des ordures qui ne sont pas ramassées par les services de nettoyage. Comment garantir leur mission à la hauteur des investissements qu'ils représentent ?

**Réponse de Michaël Delafosse :** En ce qui concerne la société délégataire qui doit assurer le travail de nettoyage selon un cahier des charges très strict, je vais être très clair : la propreté est une question sur laquelle nous ne transigerons pas. Nous engageons de l'argent public, selon les termes d'un contrat qui doit être exécuté, avec un nombre de tournées, de collecte,



de nettoyage à assurer. Il y aura des contrôles, en toute transparence, et des sanctions s'il s'avère que les missions ne sont pas accomplies correctement.

### **8/ CULTE : QUELLE RÉPONSE AU PROJET D'OUVERTURE D'UN LIEU DE CULTE AUX HAUTS DE MASSANE ?**

**Question :** Un projet de salle de culte qui devait ouvrir aux Hauts de Massane est toujours en attente. Les gens prient au milieu de la rue, comme il y a 40 ans, en dérangeant le voisinage. On dit que c'est le maire qui bloque l'ouverture du local. Quelle réponse pouvez-vous apporter ?

**Réponse de Michaël Delafosse :** Les projets d'ouverture de lieux de culte ne relèvent pas de l'autorité du maire mais de celle du Préfet. Et en l'occurrence, pour la salle de culte que vous évoquez, elle fait l'objet à ce jour d'une position du Préfet qui n'autorise pas son ouverture. Cette situation trouvera une issue, je n'en doute pas. Mais puisque vous m'interrogez sur la question du culte, je tiens à rappeler ma position qui est très claire et qui garantit la liberté de culte dans la ville. Nous devons porter et partager la conception républicaine de la laïcité qui accorde à chacun le droit de croire ou ne pas croire, dans des lieux dignes, financés par les fidèles, dans le respect de la loi de 1905.

### **9/ EMPLOI : COMMENT S'ENGAGER ET TRAVAILLER DANS LA COLLECTIVITÉ ?**

**Question :** Je souhaiterais, comme d'autres jeunes, pouvoir m'engager et intégrer la collectivité. J'ai candidaté plusieurs fois mais sans obtenir de réponses. Comptez-vous ouvrir les recrutements ?

**Réponse de Michaël Delafosse :** Pour travailler dans la collectivité publique, le principal mode de recrutement reste le concours, prévu par la loi, en application d'un principe constitutionnel qui garantit à tous les citoyens l'égalité d'accès aux emplois publics. Comme dans l'éducation nationale, la fonction publique hospitalière... Si vous avez envie d'entrer dans la collectivité publique je vous invite donc à passer le concours. Il y a une dynamique de recrutement, des créations de postes, avec aussi des remplacements... Par contre si vous cherchez des vacations, nous allons mettre en place prochainement un système de « job dating » à la maison pour tous Marie Curie, où sur projets et CV, on réservera pour les jeunes plusieurs emplois saisonniers.

### **10/ EMPLOI : COMMENT RÉPONDRE AU BESOIN DE LOCAUX COMMERCIAUX À CELLENEUVE ?**

**Question :** J'ai un projet d'installation commerciale dans le quartier de Celleneuve, mais j'ai beaucoup de difficulté à trouver un local commercial. La plupart des propriétaires ou gestionnaires préfèrent les laisser vacants plutôt qu'engager de coûteux travaux de mises aux normes et d'accessibilité. Quelle solution peut-on envisager ?

**Réponse de Michaël Delafosse :** Nous avons à Celleneuve un projet de reconquête du vieux village, avec une transformation des espaces publics. Une réunion est prévue prochainement sur ce sujet. Sur le sujet de la disponibilité des locaux commerciaux, nous allons activer le droit de préemption commerciale, qui permet à la commune d'acquérir les baux commerciaux ou





fonds de commerce pour les rétrocéder afin de maintenir une activité économique dans certaines zones spécifiques. Nous avons racheté ainsi le local de l'ancien Crédit Agricole pour y porter plusieurs projets. Pour lutter contre le problème des locaux vacants, nous avons mis en place une taxe pour obliger les propriétaires à louer ou revoir leurs loyers à la baisse. En ce qui concerne votre projet d'activité, nos services vont vous accompagner pour vous aider au mieux.

### **11/ TRANSPORTS : QUEL CANDENCEMENT PRÉVU POUR AMÉLIORER LA LIGNE 15 DE BUS ?**

**Question :** J'habite Celleneuve où je m'investis dans le Comité de quartier. En attendant la mise en place de la ligne de bustram en 2025, je voudrais savoir quelles mesures sont prévues pour développer le cadencement de la ligne 15 de bus, dont les rames aux heures de pointe sont surchargées ?

**Réponse de Michaël Delafosse :** La ligne 15 est en effet victime de son succès. Il n'est pas rare que les bus surchargés laissent des personnes à quai. Ce n'est pas acceptable. La Métropole a commandé plusieurs bus supplémentaires, en attendant l'arrivée du bus tram, pour améliorer la desserte sur cette ligne très fréquentée. Et en 2025, la ligne de bustram qui empruntera cet itinéraire, aura des bus articulés, avec une plus grande capacité de voyageurs pour une offre de services optimale.

### **12/ CONCERTATION : À QUEL MOMENT AURA LIEU LA CONCERTATION POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT SUR LE SECTEUR SAINT-PAUL ?**

**Question :** Je fais partie du Conseil citoyen des Hauts de Massane. Et à ce titre nous sommes concernés par la concertation prévue avec les habitants et les commerçants autour du projet d'aménagement du secteur Saint-Paul. J'aimerais savoir quand cette concertation va avoir lieu. J'en profite pour m'interroger aussi sur l'aménagement du parvis de l'Espace Gisèle Halimi, pour un montant de 280 000 euros, qui me paraît exagéré pour quelques équipements en bois, qui plus est transitoires...

**Réponse de Michaël Delafosse :** En ce qui concerne le quartier Saint-Paul, nous sommes pour l'instant dans une première phase autour du lancement de la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Avec un premier dialogue technique entamé avec les commerçants, notamment pour la relocalisation des surfaces commerciales. C'est un projet très ambitieux, mais qui va se dérouler en plusieurs phases, avec plusieurs objectifs d'attractivité commerciale, de restructuration des équipements publics, de l'offre de logements. Et les habitants, dans le cadre de la concertation, quand le moment sera venu, auront bien sûr leur mot à dire. En ce qui concerne l'aménagement du parvis Gisèle Halimi, avec l'aire de jeux en bois ouverte aux enfants et habitants devant l'école James Joyce, je vous laisse libre de votre jugement. Mais pour ce qui est du coût des travaux, ils ont été réalisés au prix du marché, par appel d'offres. Et je me réjouis plutôt d'un aménagement qui profite aux enfants et aux familles du voisinage, qu'aux voitures.



### **13/ CADRE DE VIE : PEUT-ON METTRE EN PLACE DES MESURES PLUS FERMES POUR FAIRE RESPECTER LA PROPRETÉ ET LA TRANQUILLITÉ DU QUARTIER ?**

**Question :** Que ce soit au niveau du bruit, avec les rodéos urbains par exemple, de la propreté, avec les déchets abandonnés dans les rues ou les parcs, ou des mégots, je remarque que ce sont surtout les incivilités qui détériorent le cadre de vie du quartier. Et malgré le travail des services, les campagnes d'information, les rappels à l'ordre, rien ne change. N'est-il pas temps de prendre à l'attention des contrevenants des mesures plus drastiques. Le maire d'Obernai, dans le Bas-Rhin inflige désormais des amendes de 1 000 euros pour tout dépôt sauvage ou cigarette jetée par terre.

**Réponse de Michaël Delafosse :** Je vous remercie d'abord de souligner l'action de nos services. Et je peux vous assurer qu'en matière de lutte contre les incivilités, vous me trouverez toujours à vos côtés. Les règles sont édictées pour être respectées. Pas pour limiter les libertés, mais pour favoriser le vivre ensemble. Les rodéos urbains sont un fléau pour la sécurité et la tranquillité des quartiers. Plusieurs verbalisations et saisies de véhicules ont été réalisées. Et elles se poursuivront avec force et de nouveaux moyens. Pour la propreté, nous réorganisons l'implantation des conteneurs, les nouvelles collectes. Mais une fois que tout sera mis en place, nous serons ferme pour faire respecter le bien commun.

### **14/ ENVIRONNEMENT : PROTÉGER NOTRE RESSOURCE EN EAU**

**Question :** Je me promène régulièrement le long de la rivière Mosson et je vois avec désespoir s'accroître l'impact de la sécheresse, le niveau qui diminue. Et pourtant, en arrivant à la hauteur du golf de Juvignac, j'entends l'arrosage en continu du gazon, qui pompe l'eau de la rivière. N'y a-t-il pas une réflexion à mener de la part de la Métropole, pour résoudre ce paradoxe, à voir d'un côté un golf bien vert et de l'autre une rivière qui se meurt ?

**Réponse de Michaël Delafosse :** Pendant plusieurs années, à Montpellier, on a beaucoup investi le long du Lez. Je souhaite aujourd'hui que la Mosson concentre également toute notre attention. Avec un projet d'envergure autour de l'aménagement du parc, son accessibilité, la préservation de ses espaces, la surveillance de la rivière. L'eau est un sujet majeur pour notre Métropole. Qui nous amène à mettre en œuvre des choix très forts. Comme la politique de travaux de rénovation des conduits d'approvisionnement, souvent impopulaires parce qu'ils causent de la gêne et des problèmes de circulation, mais qui sont indispensables, puisque lorsqu'ils sont défectueux ils peuvent gaspiller jusqu'à 30 % de la ressource en eau. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole a fait aussi le choix d'une tarification éco-solaire de l'eau, selon un principe de tarification progressive. Où celui qui consomme le plus paie le mètre cube plus cher. Et qui permet au contraire aux plus économes de voir baisser leur facture. L'eau est un bien commun, une ressource stratégique à préserver. Et que ce soit pour arroser le golf de Juvignac ou pour nettoyer sa voiture, il va falloir mettre en œuvre des alternatives. Il y a toute une stratégie à mener pour la récupération des eaux traitées, pour l'irrigation agricole, des espaces verts ou pour le nettoyage des voiries. Nous y travaillons dans le cadre du chantier de modernisation et de rénovation de l'usine d'épuration



**MONTPELLIER  
CHANGE  
AVEC VOUS**

Maera. La question de l'eau se pose à tous, même au plan national. C'est un enjeu majeur, qui nous oblige à toutes les vigilances, pour les quinze prochaines années.

**Continuez à envoyer vos contributions :**  
sur la plateforme [participer.montpellier.fr](https://participer.montpellier.fr)  
ou en saisissant Montpellier au quotidien sur [montpellier.fr](https://montpellier.fr)